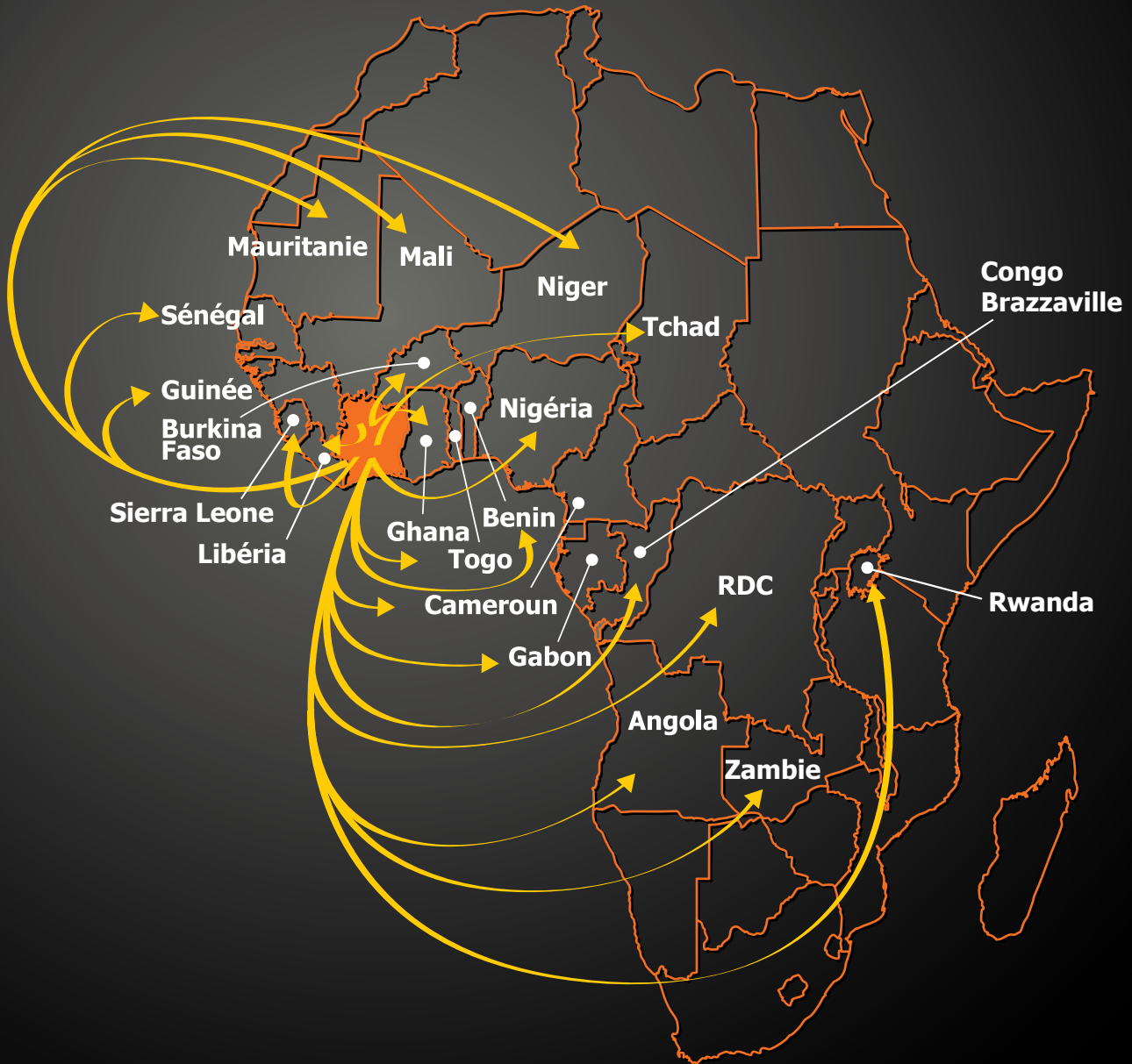


ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
RAPPORT ANNUEL 2020



1^{er} juin 2021

MAISON DE L'ENTREPRISE (CGECI)
SISE A ABIDJAN-PLATEAU

MEMBRE DE



ER CG 12

ISO 14001

BUREAU VERITAS
Certification



ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification



www.smbci.ci

Ordre du jour

— A.G.O. DU 1^{er} JUIN 2021 —

1. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 ;
2. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ;
3. APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE DE L'EXERCICE 2020 ;
4. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 ;
5. ALLOCATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DES ; ADMINISTRATEURS ;
6. DEBATS ;
7. ADOPTION DES RESOLUTIONS.

**l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mardi 1^{er} juin 2021 à 9h 30mn
à la MAISON DE L'ENTREPRISE (CGECI) SISE A ABIDJAN-PLATEAU**



Sommaire

02 — ORDRE DU JOUR

03-04 — CAPITAL & ORGANISATION

- 03 — Répartition du capital social
- 04 — Organisation

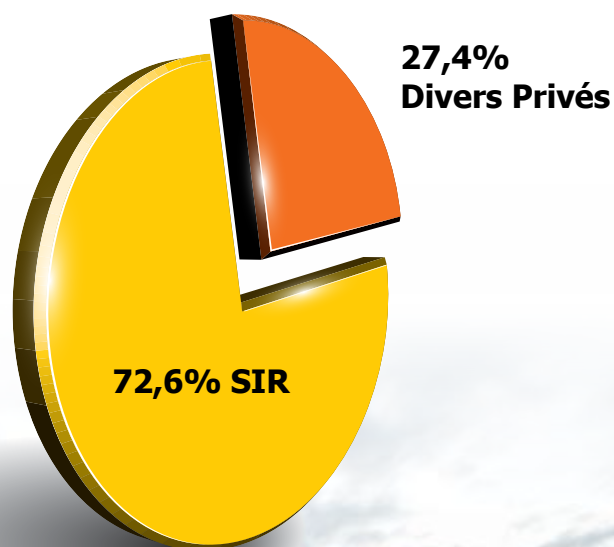
05-13 — RAPPORT & RESOLUTION

- 06 — Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2020
- 10 — Rapport général des Commissaires aux Comptes
- 12 — Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- 13 — Projet de textes de résolutions

14-16 — ETATS FINANCIERS

- 14 — Etats financiers de synthèse
- 15 — Comptes de résultat
- 16 — Tableaux de flux de trésorerie
- 17-18 — Annexe 1 du Rapport général des Commissaires aux Comptes

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL



Organisation

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil d'administration
Mme Aminata TRAORE

SIR, représentée par
M. Soumaïla BAKAYOKO
M. Thomas CAMARA
M. Bruno SIROT
M. Raphaël SOUANGA
M. Edouard Gué OULAÏ
Mme Marie-Joséphine SIDIBE

Institutions privées, représentées par
M. Issa Tanou FADIGA

Divers privés, représentés par
M. Joachim-Claude DURAND

COMMISSAIRES AUX COMPTES

• TITULAIRES

M. Christian MARMIGNON
M. Charles AIE

• SUPPLEANTS

M. Djue TIEMELE-YAO
M. Lamine FOFANA

Experts Comptables Diplômés près de la Cour
d'appel d'Abidjan.

CONSEIL DE DIRECTION

Directeur Général
M. Mamadou DOUMBIA

Chef du Département Commercial
M. Sékou TRAORE

Chef du Département Logistique
M. Donatien Kin-oudjé EDO

Chef du Département Production
M. Stéphane Irié Bi KOUAME

Chef du Département Finances, Gestion &
Stratégie
M. Abel Konan DIAHA

Chef du Département Ressources Humaines
& Administration
M. Moustapha SOUMAHORO.



Mesdames et Messieurs,

Conformément aux prescriptions légales et réglementaires, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de :

- Vous rendre compte des activités de votre société au cours de l'exercice 2020 ;
- Soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos au **31 décembre 2020** ainsi que les textes de résolutions.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège de la société à Abidjan-Vridi et à celui de la **SGI-HUDSON à Abidjan-Plateau**.

Il vous sera présenté les différents rapports d'activités ainsi que ceux établis par les Commissaires aux Comptes.

Le Président du Conseil d'Administration.



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2020

A/ SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

A-I. CONTEXTE GÉNÉRAL DU RAFFINAGE

L'environnement économique mondial enregistre une dépression, en grande partie due à la pandémie du Corona Virus (COVID-19) avec une croissance économique en 2020, estimée par le Fonds Monétaire International (FMI) négative à **-3,5%** contre **2,9%** en 2019.

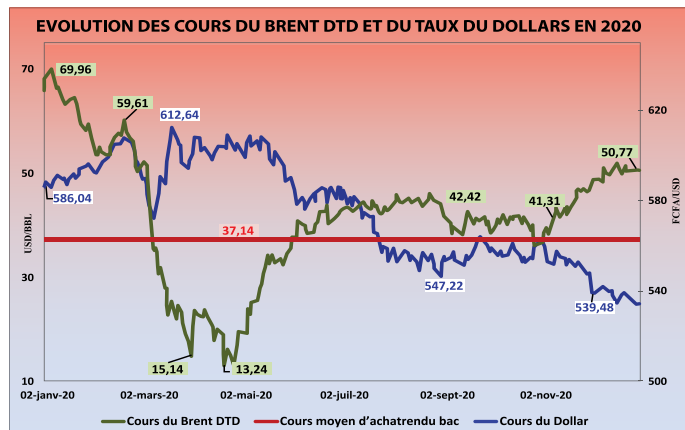
Aussi, les mesures prises par les gouvernements pour faire face à cette pandémie (confinement des populations et la fermeture des frontières aériennes) ont-elles impacté les cours du baril de pétrole brut à la baisse. Le cours moyen de baril de Brent DTD en 2020 s'établit à **41,84 \$/bbl** contre **64,21 \$/bbl** en 2019, soit une baisse de **22,38 \$/bbl (-35%)**.

De même, l'indicateur international de marge de raffinage connaît une baisse avec une chute plus importante sur les cotations des produits distillés, consécutive au confinement des populations. Il s'établit en moyenne à **0,63 \$/bbl** à fin décembre 2020 contre **3,21 \$/bbl** à fin décembre 2019, soit une baisse de **2,58 \$/bbl (-80%)**.

A-II. AU PLAN ÉCONOMIQUE

La marge économique SMB au cours de l'exercice 2020 a été de **20,3 \$/bbl** contre **15,3 \$/bbl** en 2019, soit une hausse de **33%**.

Cependant, l'exclusion de la SMB du périmètre de la taxe de soutien aux activités de raffinage (**TDSAR : 16,7 FCFA/litre**) a eu un impact négatif sur la marge économique de l'ordre de **1,41 \$/bbl**.

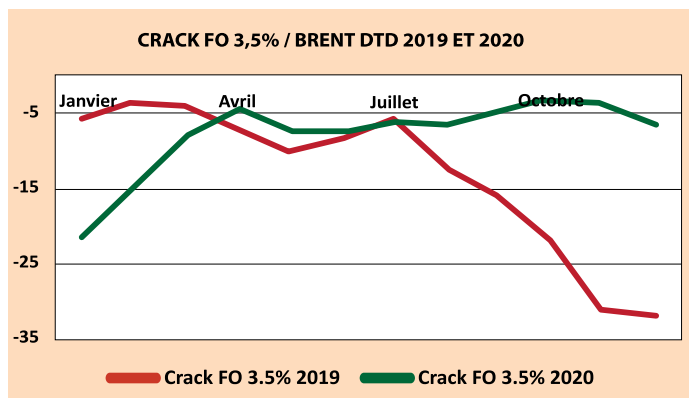


Les cours du baril du Brent DTD ont enregistré une tendance baissière sur les **quatre (04)** premiers mois de l'année 2020, à la suite de la pandémie de la COVID 19. Le baril du Brent DTD est passé de **70 \$** (en janvier) à **13 \$** (en avril). Du mois de mai à juillet, la tendance est haussière en passant de **13 \$/bbl** à **40 \$/bbl**, puis, reste stable de juillet à novembre, toujours autour de **40 \$/bbl** pour remonter à **50 \$/bbl** au mois de décembre 2020.

Le niveau moyen du coût d'achat de pétrole brut, de l'exercice 2020, présente un différentiel positif par rapport au cours moyen du BRENT DTD, il s'établit à **37,14 \$/bbl** avec un impact favorable sur la marge économique.

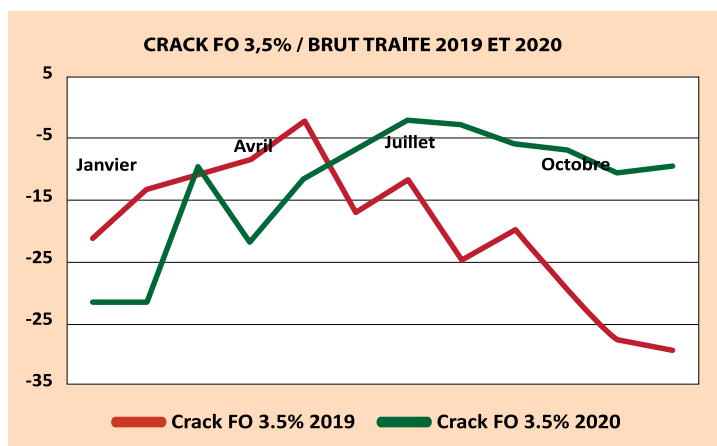
Le cours moyen du dollar de 2020 est en baisse par rapport à 2019. Il s'établit à **575,2 FCFA** contre **586,0 FCFA** en 2019, soit une baisse de **2%**.

Crack FO 3,5% FOB Med / Brent DTD :



L'année 2020 est marquée par une nette amélioration du différentiel (crack) du **Fuel Oil 3,5% Fob Med** par rapport au **Brent DTD** sur l'ensemble de l'année. Pour mémoire, l'entrée en vigueur de la norme « Low Sulphur » de l'I.M.O (International Maritime Organization) a entraîné une baisse du **Fuel Oil 3,5% Fob Med** sur le second semestre de 2019.

Crack FO 3,5% FOB Med / Brut traité :



Le différentiel (crack) du **Fuel Oil 3,5% Fob Med** par rapport au cours du pétrole brut traité en 2020 enregistre une nette progression relativement à celui de 2019. Cette performance est la résultante de l'amélioration des cotations du **FO 3,5 % Fob Med** sur l'ensemble de l'année 2020, comparé aux prix d'acquisition du pétrole brut.

A-III. AU PLAN INTERNE

Au plan local, l'année 2020 reste marquée par un report de livraison d'une cargaison de pétrole de **trente (30) jours** (contexte COVID-19) ainsi que des incidents techniques sur nos installations ayant généré **quarante et un (41) jours** d'arrêts.

A-IV. AU PLAN COMMERCIAL

L'activité commerciale en 2020 a enregistré une baisse globale d'environ **5%** en volume qui s'analyse comme suit :

- 1) Sur le marché Local, les ventes de bitumes s'établissent à **109,5 KT** contre **108,0 KT** en 2019, soit une hausse de **1%**;
- 2) Sur les Autres Marchés Terre, les ventes de bitumes sont de **14,2 KT** contre **9,5 KT** en 2019, soit une hausse de **50%**;
- 3) Sur le marché Export mer, les ventes de bitumes en 2020 s'élèvent à **92,8 KT** contre **110,2 KT** en 2019, soit une baisse de **16%**.



A-V. AU PLAN DE LA PRODUCTION

Sur le plan de la production et de la disponibilité des installations, l'exercice 2020 a été nettement meilleur que celui de 2019. En effet, l'unité SMB a fonctionné avec un taux de fiabilité de **93,0%** contre **83,0%** en 2019, un taux de disponibilité de **88,9%** contre **75,8%** en 2019 et un taux d'utilisation global de **72,6%** contre **68,0%** en 2019.

A-VI. AU PLAN DE LA QUALITE ET DE L'ENVIRONNEMENT

L'audit de suivi N°2 réalisé en novembre 2020 a confirmé la bonne vitalité du système de management de la qualité (SMQ) de la SMB qui répond aux exigences de la norme ISO 9001. Par conséquent, le certificat ISO 9001 de la SMB est maintenu pour ses activités de production, de stockage et de commercialisation de bitumes.

L'audit de renouvellement réalisé en septembre 2020 a également confirmé la bonne vitalité du système de management de l'Environnement (SME) de la SMB, qui répond aux exigences de la norme ISO 14001 version 2015. Par conséquent, le certificat ISO 14001 de la SMB est maintenu pour ses activités de production, de stockage et de commercialisation de bitumes.

A-VII. AU PLAN DE LA GESTION FINANCIERE

La SMB a acquis au cours de l'exercice 2020, **trois (03)** cargaisons de pétrole brut d'une quantité totale de **2,391 millions de barils (361 178 TM)** pour une valeur totale de **78,587 millions d'euros**, soit un montant total de **51,550 milliards de FCFA**. Le financement de ces cargaisons s'est fait par Lettre de Crédit (LC) pour les **trois (03)** cargaisons.

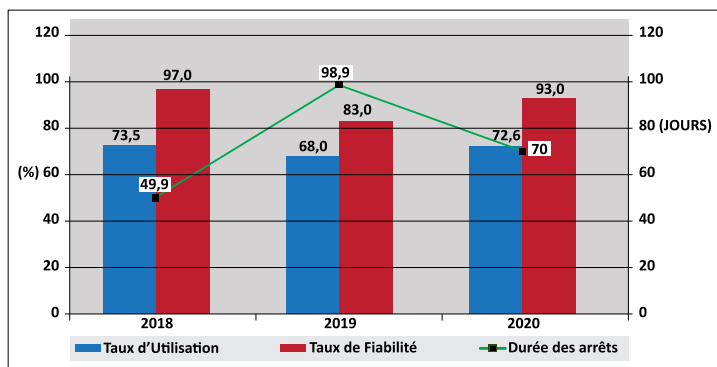
Au cours de l'exercice 2020, la SMB a respecté ses engagements bancaires par le remboursement des emprunts (Crédits Moyen Terme, Crédit Spot). Il n'y a pas eu de nouveaux Crédits Moyen Terme sur l'exercice.

Dans un contexte particulier marqué par la pandémie de la COVID-19, la SMB a réalisé un profit net de **9,396 milliards de FCFA** au 31/12/2020 contre un bénéfice de **58 millions de FCFA** en 2019, grâce à la mise en œuvre des dispositifs clés de son Plan de Continuité des Activités (PCA) et à la résilience des économies des pays majeurs de sa zone de trading.

B/ ACTIVITE DE PRODUCTION

B-I. FONCTIONNEMENT DE L'UNITE

EVOLUTION DU TAUX D'UTILISATION, DU TAUX DE FIABILITE ET DU NOMBRE DE JOURS D'ARRÊTS DE 2018 A 2020



Au cours de l'exercice 2020, l'unité a fonctionné avec un taux de fiabilité de **93,0%** contre **83,0%** en 2019 et un taux d'utilisation global de **72,6%** contre **68,0%** en 2019.



La durée des arrêts au cours de l'exercice 2020 est de **70 jours** à comparer à **98,9 jours** observés en 2019.

Les arrêts de 2020 se répartissent comme suit :

- Rupture de stock de brut à bitumes (**29,3 jours**) ;
- Travaux sur fuite de l'aéroréfrigérant 42EA02 (**14,3 jours**) ;
- Divers incidents techniques (**9,6 jours**) ;
- Insuffisance de vapeur due à la perte de la soufflante 54KT11 de la centrale (**7,5 jours**) ;
- Remise à niveau du SNCC (**3,2 jours**) ;
- Arrêt pour fuite sur les aéroréfrigérants 42EA03B et 41EA05B (**2,9 jours**) ;
- Déclenchement général de la Centrale (**2,2 jours**) ;
- Mise à disposition des unités pour l'Arrêt métal 2021 (**1,05 jour**).

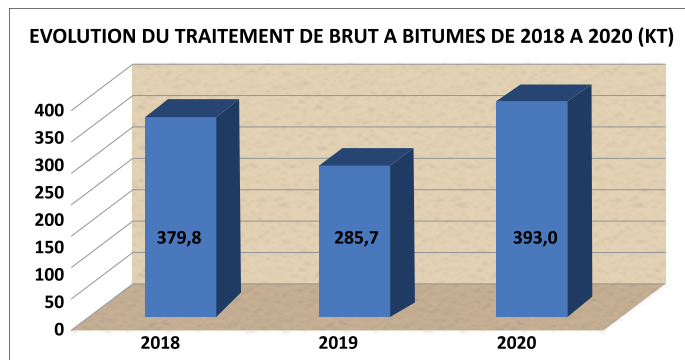
B-II. TRAITEMENT DE PETROLE BRUT A BITUMES

Au cours de l'exercice 2020, l'usine a traité **393,0 KT** de pétrole brut à bitumes contre **285,7 KT** l'exercice précédent, soit une hausse de **107,3 KT**.

La production issue de ce traitement de pétrole brut s'élève à **162,3 KT** de distillats et **228,0 KT** de bitumes (toutes qualités confondues).

La production globale (**390,3 KT**) est en hausse de **35,6%** par rapport à 2019.

Le taux de pertes et combustibles directs et indirects réalisé sur l'exercice 2020 s'élève à **4,31%**, en hausse par rapport à l'exercice précédent (**2,94%**).



B-III. PROCESSING

En 2020, l'unité a traité **66,3 KT** de pétrole brut léger pour le compte de la SIR contre **143,1 KT** l'exercice précédent.

B-IV. INVESTISSEMENTS TECHNIQUES

Les investissements techniques majeurs en cours de réalisation concernent principalement :

- Remplacement de la colonne de distillation sous vide 42C01 ;
- Entretien préventif réglementaire des bacs B12 et B16 ;
- Entretien préventif réglementaire du bac T01 du dépôt SMB ;
- Déplacement des lignes de bitumes des appontements vers les quais ;
- Achat de deux bras de chargement semi-automatique ;
- Installation d'une seconde pompe d'eau incendie au dépôt SMB ;
- Étude d'Avant-Projet Détaillé pour le dégoulotage des unités à 120 t/h.

Pour un montant total de **5,5 milliards de FCFA**.

C/ ACTIVITE COMMERCIALE

C-I. APPROVISIONNEMENT EN PETROLE BRUT

Au cours de l'année 2020, la SMB a acquis **trois (03)** cargaisons de pétrole brut, tout comme pendant l'année 2019.

L'approvisionnement est composé de brut Castilla Blend en provenance de Colombie et de brut Napo en provenance d'Equateur.

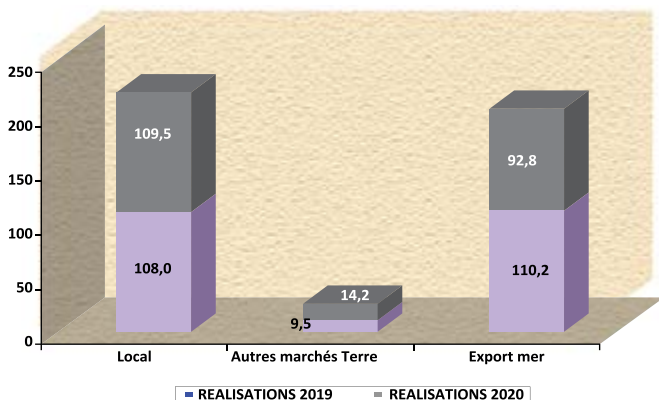
Les achats de matières premières réalisés en 2020 s'élevèrent à **361,2 KT** pour une valeur de **51,550 milliards de FCFA** contre **371,1 KT** pour une valeur de **95,777 milliards de FCFA** en 2019, soit une baisse en volume de **9,9 KT** et en valeur de **44,227 milliards de FCFA**.

C-II. VENTES

C-II-1. Bitumes (tous marchés confondus)

Les ventes globales de bitumes réalisées au 31 décembre 2020 s'élevèrent à **216,5 KT** pour une valeur de **59,706 milliards de FCFA** contre **227,7 KT** pour une valeur de **65,874 milliards de FCFA** en 2019 soit une baisse en volume de **11,2 KT** et en valeur de **6,169 milliards de FCFA**.

Ces ventes se répartissent sur les différents marchés comme suit :



Marché Local

Les ventes de bitumes réalisées en 2020 en Côte d'Ivoire s'élevèrent à **109,5 KT** pour un chiffre d'affaires de **34,859 milliards de FCFA** contre **108,0 KT** pour une valeur de **35,576 milliards de FCFA** en 2019, soit une hausse en volume de **1,5 KT** et une baisse en valeur de **717 millions de FCFA**.

Cette hausse de l'activité est liée aux différents projets routiers en cours.

Autres Marchés Terre (Burkina-Faso, Mali, Niger)

Les ventes de bitumes réalisées sur les Autres Marchés Terre en 2020 sont de **14,2 KT** pour une valeur de **3,930 milliards de FCFA** contre **9,5 KT** pour une valeur de **2,522 milliards de FCFA** en 2019, soit une hausse en volume de **4,8 KT** et en valeur de **1,408 milliard de FCFA**.

Cette hausse de l'activité est consécutive aux différents projets routiers de SATOM au Mali et SORUBAT au Burkina Faso.

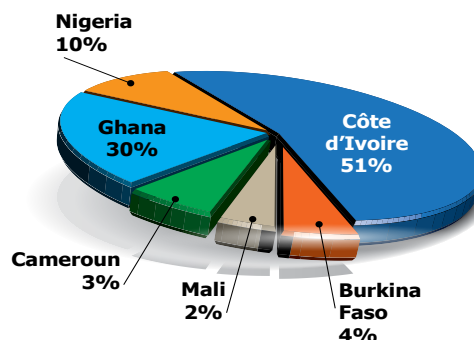
Marché Export Mer

Les exportations de bitumes enregistrées sur l'année 2020 sont de **92,8 KT** pour une valeur de **20,917 milliards de FCFA** contre **110,2 KT** pour une valeur de **27,777 milliards de FCFA** en 2019, soit une baisse en volume de **17,5 KT** et en valeur de **6,860 milliards de FCFA**.



La baisse de l'activité sur le marché export s'explique essentiellement par une réorientation des ventes sur les marchés captifs. En outre, suite aux difficultés techniques rencontrées, la sécurisation du marché Local a conduit à un retrait du marché export, notamment sur le Nigéria et l'Angola.

REPARTITION DES VENTES DE BITUMES EN 2020



C-II-2. Distillats

En 2020, la SMB a vendu à la SIR **162,3 KT** de distillats pour un chiffre d'affaires de **34,322 milliards de FCFA** contre **121,3 KT** pour une valeur de **41,461 milliards de FCFA** en 2019, soit une hausse de **40,9 KT** en volume et une baisse en valeur de **7,139 milliards de FCFA**.

D/ ACTIVITE LOGISTIQUE

D-I. EXPLOITATION DES NAVIRES

Au cours de l'année 2020, la SMB a affrété un navire en time charter pour livrer le bitume à ses clients et un navire (SAN BENEDETTO II) pour une livraison spot. Il s'agit du **SAN BIAGIO** dont la capacité est équivalente à **4 400 tonnes**.

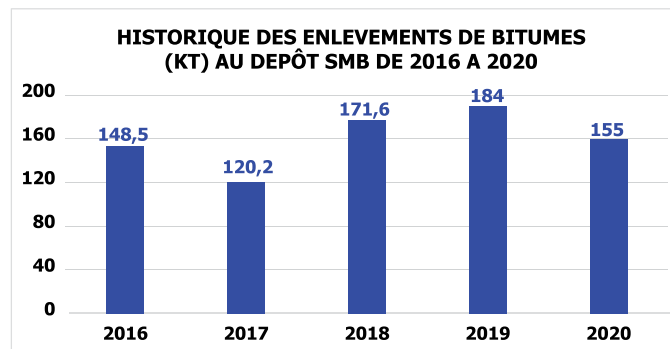
Le taux de rotation global du navire en 2020 s'élève à **58,1%** en baisse par rapport à l'année 2019. Cette situation résulte de la baisse significative des livraisons de bitume sur le Nigéria et la non-réalisation de livraisons sur l'Angola.

Historique d'exploitation

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Quantité transportée (TM)	72 945	95 028	92 814	99 423	104 524	82 021
Nombre de voyages	24	29	24	26	27	21
Taux d'utilisation (%)	69,3	69,3	64,8	84,9	69,5	58,1

D-II. ACTIVITES DU DEPÔT SMB

La quantité de bitumes livrée à partir du dépôt SMB en 2020 s'élève à **155 KT** contre **184 KT** en 2019, soit une baisse de **15,8%**.



E/ ACTIVITE FINANCIERE

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 est de **14,102 milliards de FCFA**. Il est en hausse de **13,152 milliards de FCFA** par rapport à l'exercice 2019. Cette situation s'explique par une amélioration de la marge économique.

Les frais bancaires s'élèvent à **1,230 milliard de FCFA**, en diminution de **1,011 milliard de FCFA** par rapport à 2019 (**2,208 milliards de FCFA**). Cette évolution s'explique par la baisse de l'ensemble des commissions (structuration, ouverture, confirmation des LC, transfert) liées aux financements des importations de pétrole brut.

Le résultat financier à fin 2020 est de **670 millions de FCFA**, en baisse de **188 millions de FCFA** par rapport à fin 2019 (**858 millions de FCFA**). Cette amélioration est liée au respect des engagements de remboursements des emprunts échus en 2020 et au non-recours d'emprunts nouveaux.

En 2020, les principaux indicateurs financiers de la SMB se décomposent comme suit :

- Le chiffre d'affaires global est de **102,670 milliards de FCFA** contre **116,253 milliards de FCFA** en 2019 ;
- La marge brute comptable ressort à **30,842 milliards de FCFA** contre **17,323 milliards de FCFA** en 2019 ;
- La valeur ajoutée s'élève à **18,359 milliards de FCFA** contre **4,407 milliards de FCFA** en 2019 ;
- Le résultat d'exploitation atteint **14,102 milliards de FCFA** contre **950 millions de FCFA** en 2019 ;
- Le résultat financier est de **-670 millions de FCFA** contre **-858 millions de FCFA** en 2019.

Le résultat net est bénéficiaire de **9,396 milliards de FCFA** au 31 décembre 2020 contre **58 millions de FCFA** de bénéfice sur l'exercice précédent.

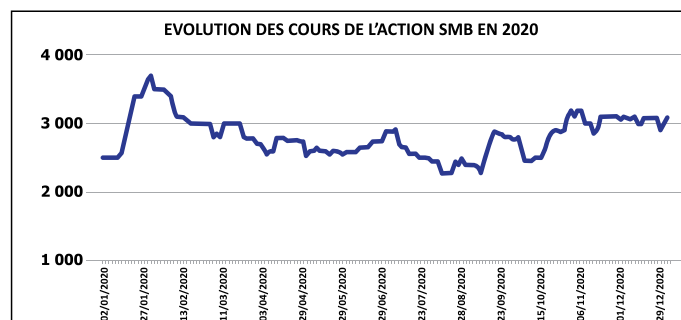
F/ AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du résultat net bénéficiaire, votre Conseil d'Administration propose l'affectation du résultat net de la manière suivante :

Résultat net bénéficiaire de l'exercice 2020	: + 9 395 753 981 FCFA
<hr/>	
• Sous Total	: + 9 395 753 981 FCFA
Réserve légale	: 0 FCFA
Réserve statutaire	: 0 FCFA
Réserve facultative	: 0 FCFA
<hr/>	
Report à nouveau de l'exercice antérieur	: + 3 922 602 968 FCFA
<hr/>	
• Bénéfice Distribuible	: 13 318 356 949 FCFA
<hr/>	
Dividendes	: - 7 015 680 000 FCFA
<hr/>	
Report à nouveau (Après affectation des résultats)	: + 6 302 676 949 FCFA

A l'issue de cette affectation, le solde du compte « report à nouveau » ressort à **6 302 676 949 de FCFA**.

G/ COMPORTEMENT DE L'ACTION SMB



Le cours moyen de l'action SMB est de **2 815 FCFA** en 2020 avec un minimum de **2 270 FCFA** et un maximum de **3 695 FCFA**. La capitalisation boursière moyenne s'élève à **21,940 milliards de FCFA** au 31/12/20 contre un cours moyen de **5 789 FCFA** et une capitalisation boursière moyenne de **45,129 milliards de FCFA** au 31/12/2019.

H/ GESTION DU PERSONNEL ET ADMINISTRATION

GESTION DES EFFECTIFS

TABLEAU DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE EN 2020

I.C	A.M	O.E	TOTAL
27	32	1	60

I.C : Ingénieurs et cadres ; **A.M** : Agents de maîtrise
O.E : Ouvriers et employés

H-I. GESTION DE LA FORMATION

Le plan de formation 2020 validé ne s'est pas déroulé comme prévu du fait de la situation sanitaire (COVID 19).

TOTAL HORAIRE DES FORMATIONS

Le total horaire des formations en 2020 est de **76 heures** contre **567 heures** réalisées en 2019.



Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société Multinationale de Bitumes, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi ;
- les vérifications spécifiques relatives aux sociétés cotées.

I. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

I.1- Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Multinationale de Bitumes S.A., comprenant au 31 décembre 2020, le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie (TFT), ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

I.2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des Experts-Comptables de Côte d'Ivoire et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance que, conformément à l'entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2019 des normes internationales d'informations financières (normes IFRS), pour les entités dont les titres sont inscrits à une bourse des valeurs et celles qui sollicitent un financement dans le cadre d'un appel public à l'épargne, la SMB a élaboré des états financiers IFRS au titre des exercices 2019 et 2020. Ces états financiers feront l'objet de rapports des

Commissaires aux Comptes.

I.3- Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

I.4- Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

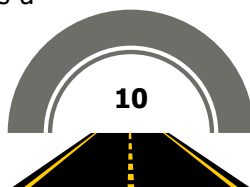
Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises. Le contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation de ces états financiers est également de sa responsabilité.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation et de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité de l'exploitation. Sauf s'il a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités dans le cas où aucune autre solution alternative et réaliste ne se présente, le Conseil d'Administration présente des états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation.

I.5- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des Commissaires aux comptes.



II. VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI

Dans le cadre de notre mandat de Commissaires aux comptes les vérifications spécifiques prévues par la loi consistent principalement à nous assurer que les informations financières adressées aux actionnaires, notamment celles qui sont contenues dans le rapport de gestion, ne comportent pas d'anomalies significatives et sont cohérentes avec les états financiers et les connaissances que nous avons acquises au cours de nos travaux d'audit.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas à ces informations et nous n'exprimons aucune assurance que ce soit sur ces informations. La responsabilité de ces informations incombe au Conseil d'Administration.

Si au terme de nos travaux nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'en avons pas relevé au cours de notre audit.

Notre responsabilité consiste également à vérifier dans tous leurs aspects significatifs le respect des obligations légales et réglementaires. A ce titre, en application de l'article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE applicable à compter du 5 mai 2014, « la société anonyme tient à jour les registres de titres nominatifs. Le rapport du (des) Commissaire(s) aux Comptes soumis à l'assemblée générale ordinaire annuelle constate l'existence des registres et donne son avis sur leur correcte tenue. Une déclaration des dirigeants attestant de la tenue conforme des registres est annexée audit rapport».

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la tenue des registres des titres nominatifs et nous avons reçu la déclaration des dirigeants qui atteste de la tenue conforme des registres, attestation annexée à ce rapport.

III. VERIFICATIONS SPECIFIQUES RELATIVES AUX SOCIETES COTEES

Conformément aux dispositions de l'instruction n° 58/2019 du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) relative à l'exercice du commissariat aux comptes des structures agréées et des sociétés cotées sur le marché financier de l'UEMOA, nous avons procédé aux vérifications relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Nous avons noté que pour se conformer aux dispositions de notation financière requises par le CREPMF pour les sociétés cotées, la SMB a fait appel à l'agence de notation Bloomfield au cours de l'exercice 2021 en vue de procéder à sa cotation financière.

Fait à Abidjan, le 20 avril 2021,

Les Commissaires aux Comptes

ECR International



Charles AIE
Expert Comptable Diplômé

CCM-Audit & Conseil



Christian MARMIGNON
Expert Comptable Diplômé



— EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020 —

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de telles conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis de la conclusion d'aucune convention nouvelle au cours de l'exercice, visée aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE.

Par ailleurs, en application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2020.

I. PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA FACTURATION DES PENALITES DE RETARD LIEES AUX OPERATIONS REALISEES ENTRE LA SIR ET LA SMB

Administrateur concerné :

SIR, représentée par Monsieur BAKAYOKO Soumaïla.

Nature et objet :

Protocole par lequel, d'une part, la SIR et la SMB s'engagent à appliquer une pénalité de 4,5 % (HT) / an sur toutes les facturations échues et demeurées impayées, et d'autre part, à procéder à des compensations de dettes et créances avec possibilité d'échange de flux financiers. Ce taux est révisable d'un commun accord entre les parties.

Ce protocole signé le 9 juin 2016 est applicable de manière indéterminée à compter du 31 décembre 2015 et pourra être résilié à tout moment par une partie avec un préavis de 3 mois adressé à l'autre partie avant la date de résiliation.

Modalités et rémunération :

Pour l'exercice 2020, les sommes facturées en faveur de chacune des parties ont été détaillées dans les modalités financières de la convention d'assistance continue réciproque évoquée ci-dessous.

II. CONVENTION D'ASSISTANCE CONTINUE DE LA SIR A LA SMB, ET PRESTATIONS FOURNIES PAR LA SMB A LA SIR

Administrateur concerné :

SIR, représentée par Monsieur BAKAYOKO Soumaïla.

Nature et objet :

Convention par laquelle, d'une part, la SIR s'engage à assister de façon générale la SMB, dans l'exploitation et l'entretien de ses unités de production, et d'autre part, la SMB s'engage à fournir certaines prestations à la SIR. Cette convention d'assistance continue réciproque a été modifiée le 29 octobre 2010 et a couru jusqu'au 31 décembre 2012.

Elle est renouvelée par tacite reconduction par période de trois ans, sauf dénonciation par l'une des parties au plus tard trois mois avant la fin de chaque période contractuelle.

Modalités et rémunération :

Les montants facturés à la SMB par la SIR au titre de cette convention au cours de l'exercice 2020 sont les suivants :

- Rémunération au titre du « savoir-faire SIR » : **FCFA 128,92 millions ;**
- Rémunération au titre de l'exploitation et de la maintenance des installations techniques : **FCFA 257,94 millions ;**
- Rémunération au titre de la sécurité et du suivi technique : **FCFA 184,18 millions ;**
- Rémunération au titre du service médical et des œuvres sociales : **FCFA 154,01 millions ;**
- Rémunération au titre de l'informatique de gestion et des contrats de prestations des entreprises extérieures : **FCFA 15,6 millions ;**
- Rémunération au titre de la communication : **FCFA 7,3 millions ;**
- Rémunération au titre de la location du terrain et du quadripôle à la SIR : **FCFA 21,23 millions ;**
- Rémunération au titre de la mise à disposition de personnel SIR : **FCFA 100,23 millions ;**
- Rémunération au titre de l'entretien de la tour SMB : **FCFA 44,58 millions ;**
- Rémunération au titre de la location des bacs de stockage : **FCFA 254,94 millions ;**
- Rémunération au titre de fourniture d'utilités, de travaux spécifiques de contrôle et de prestations diverses : **FCFA 2 399,24 millions ;**
- Rémunération au titre des produits achetés (fonds de bacs et brut) : **FCFA 8 568,26 millions ;**
- Rémunération au titre des charges financières et des frais sur ventes de bitume : **FCFA 355,63 millions**

Les montants facturés à la SIR par la SMB au titre de cette convention au cours de l'exercice 2020 sont les suivants :

- Rémunération au titre des produits vendus (bruts et distillats) : **FCFA 40 627,29 millions ;**
- Rémunération au titre du processing : **FCFA 116,92 millions ;**
- Rémunération au titre du détachement du personnel SMB à la SIR : **FCFA 49,27 millions ;**
- Rémunération au titre des produits financiers : **FCFA 380,64 millions.**

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Abidjan, le 20 avril 2021,

Les Commissaires aux Comptes

ECR International



Charles AIE
Expert Comptable Diplômé

CCM-Audit & Conseil



Christian MARMIGNON
Expert Comptable Diplômé



PROJET DE TEXTES DE RÉSOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, approuve ce document dans son intégralité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à
.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes, approuve ce document dans toutes ses parties.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à
.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions visées par les **articles 438 à 448** de l'Acte uniforme du traité de l'OHADA relatif aux sociétés commerciales, déclare approuver ces conventions et donne quitus aux Administrateurs à cet égard.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à
.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mission au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à
.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des Etats Financiers de synthèse clos le 31 décembre 2020, les approuve tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à
.....

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé à tous les Administrateurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à
.....

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration, au titre de l'exercice écoulé, une indemnité de fonction dont le montant brut est fixé à **24,3 millions de FCFA**.

Cette indemnité de fonction sera répartie entre les Administrateurs par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à
.....

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'existence d'un résultat net bénéficiaire de **9 395 753 981 de FCFA**. L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux propositions du Conseil d'Administration du 13 avril 2021, décide d'affecter les résultats comme suit :

Résultat net bénéficiaire de l'exercice 2020	9 395 753 981 FCFA
Reports à nouveau de l'exercice antérieur	3 922 602 968 FCFA
Dotations à la réserve légale FCFA
Dotations à la réserve statutaire FCFA
Incorporation de la réserve facultative FCFA
Total (I) Bénéfice distribuable	13 318 356 949 FCFA
Premier dividende (4 872 MFCFA X 6 %)	292 320 000 FCFA
Superdividende	6 723 360 000 FCFA
Total (II) dividende aux Actionnaires	7 015 680 000 FCFA
Reliquat en report à nouveau (I)- (II)	6 302 676 949 FCFA

Soit un dividende brut par action de **900 FCFA** et un dividende net de **810 FCFA** pour **7 795 200 actions**.

Le reliquat de **6 302 676 949 FCFA** est à inscrire en compte de report à nouveau

Cette résolution mise aux voix est adoptée à
.....

NEUVIEME RESOLUTION

L'ensemble des résolutions précédentes ayant été adoptées, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'extrait ou de copie certifiée conforme du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire pour faire accomplir toutes formalités de publicité et autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à
.....



BILANS

(en millions de FCFA)

ACTIF	2020	2019
Immobilisations Incorporelles	378	89
Immobilisations Corporelles	9 417	8 340
Avances et acomptes versés sur immobilisations	0	0
Immobilisations Financières	304	25
ACTIF IMMOBILISE	10 099	8 454
Stocks et Encours	15 594	24 445
Créances et emplois assimilés	27 368	34 583
Actifs circulants H.A.O.	1	1
ACTIF CIRCULANT	42 964	59 029
Trésorerie - Actif	18 817	29 730
Ecart de conversion-Actif	181	110
TOTAL ACTIF	72 061	97 322
PASSIF		
Capital, Primes, Reserves et Report à nouveau	10 743	10 686
Résultat net de l'exercice	9 396	58
Autres capitaux propres	0	0
CAPITAUX PROPRES	20 139	10 743
Emprunts & Dettes Financières	0	2 794
Dettes de crédit-bail et contrat assimilés	0	0
Provisions financières pour risques et charges	546	368
DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES	546	3 162
Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.	0	0
Clients, avances perçues	1 194	1 051
Fournisseurs d'exploitation	42 047	71 256
Dettes fiscales, sociales et autres dettes	6 586	2 717
Provisions pour Risques à court terme	1 478	177
PASSIF CIRCULANT	51 307	75 200
Trésorerie - Passif	1	8 103
Ecart de conversion-Passif	68	114
TOTAL PASSIF	72 061	97 322

COMPTES DE RESULTAT (en millions de FCFA)

		2020	2019
Ventes de marchandises	+	0	2 318
Achats de marchandises	-	0	2 186
Variation de stocks de marchandises	-/+	0	0
MARGE COMMERCIALE		0	132
Ventes de produits fabriqués	+	100 333	111 033
Travaux, Services vendus	+	117	252
Produits accessoires	+	2 220	2 650
CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL		102 670	116 253
Production stockée (ou déstockage)	-/+	1 538	(3 305)
Production immobilisée	+	0	0
Subventions d'exploitation	+	0	0
Autres produits	+	7	12
Transferts de charges d'exploitation	+	0	0
Achats de matières premières et fournitures liées	-	60 107	107 148
Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	-	10 922	(16 349)
Autres achats	-	3 970	3 487
Variation de stocks d'autres approvisionnements	-/+	(534)	52
Transports	-	600	933
Services extérieurs	-	7 856	9 373
Impôts et taxes	-	1 487	1 366
Autres charges	-	1 448	358
VALEUR AJOUTEE		18 359	4 407
Charges de personnel	-	3 404	2 493
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		14 956	1 914
Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	+	209	216
Dotations d'amortissements, provisions et dépréciations	-	1 063	1 181
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 102	950
Revenus financiers et assimilés	+	615	1 160
Reprises de provisions et dépréciations financières	+	0	0
Tranfert de charges financières	+	0	0
Frais financiers et charges assimilées	-	1 285	2 018
Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	-	0	0
RESULTAT FINANCIER		(670)	(858)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		13 432	91
Produits des cessions d'immobilisations	+	11	1
Autres produits HAO	+	0	0
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-	0	2
Autres charges HAO	-	0	0
RESULTAT H.A.O.		11	1
Impôt sur le resultat	-	4 047	35
RESULTAT NET		9 396	58

TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE

(en millions de FCFA)

TRESORERIE NETTE AU 1^{er} JANVIER (A)

(Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)
Capacité d'Autofinancement Global (CAFG)

	2020	2019
	21 627	25 119
	10 239	1 021
- Actif circulant HAO (1)	(0)	0
- Variation des stocks	(8 850)	12 925
- Variation des créances	(7 144)	2 330
+ Variation du passif circulant (1)	(23 940)	25 513
Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE) :	(7 946)	10 258

FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (B)

	2 293	11 279
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	296	16
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	1 747	891
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	369	0
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	11	0
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	90	0

FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS (C)

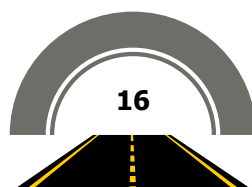
	(2 310)	(907)
+ Augmentations de capital par apports	0	0
+ Subventions d'investissement reçues	0	0
- Prélèvements sur le capital	0	0
- Dividendes versés	0	3 898
Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres (D1)	0	(3 898)
+ Emprunts	0	0
+ Autres dettes financières	0	0
- Remboursements des emprunts et autres dettes financières	2 794	9 966
Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers (D2)	(2 794)	(9 966)

FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT (D) = (D1 + D2)

Variation de trésorerie nette de la période E = (B+C+D) **(2 811)** **(3 492)**

TRESORERIE NETTE AU 31 DECEMBRE (F) = (A + E)

Contrôle : Trésorerie actif N-Trésorerie passif N **18 816** **21 627**
- -



Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des Sociétés Commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;

- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournit une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre

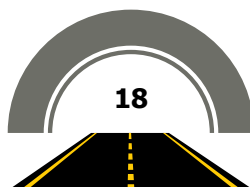
rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;

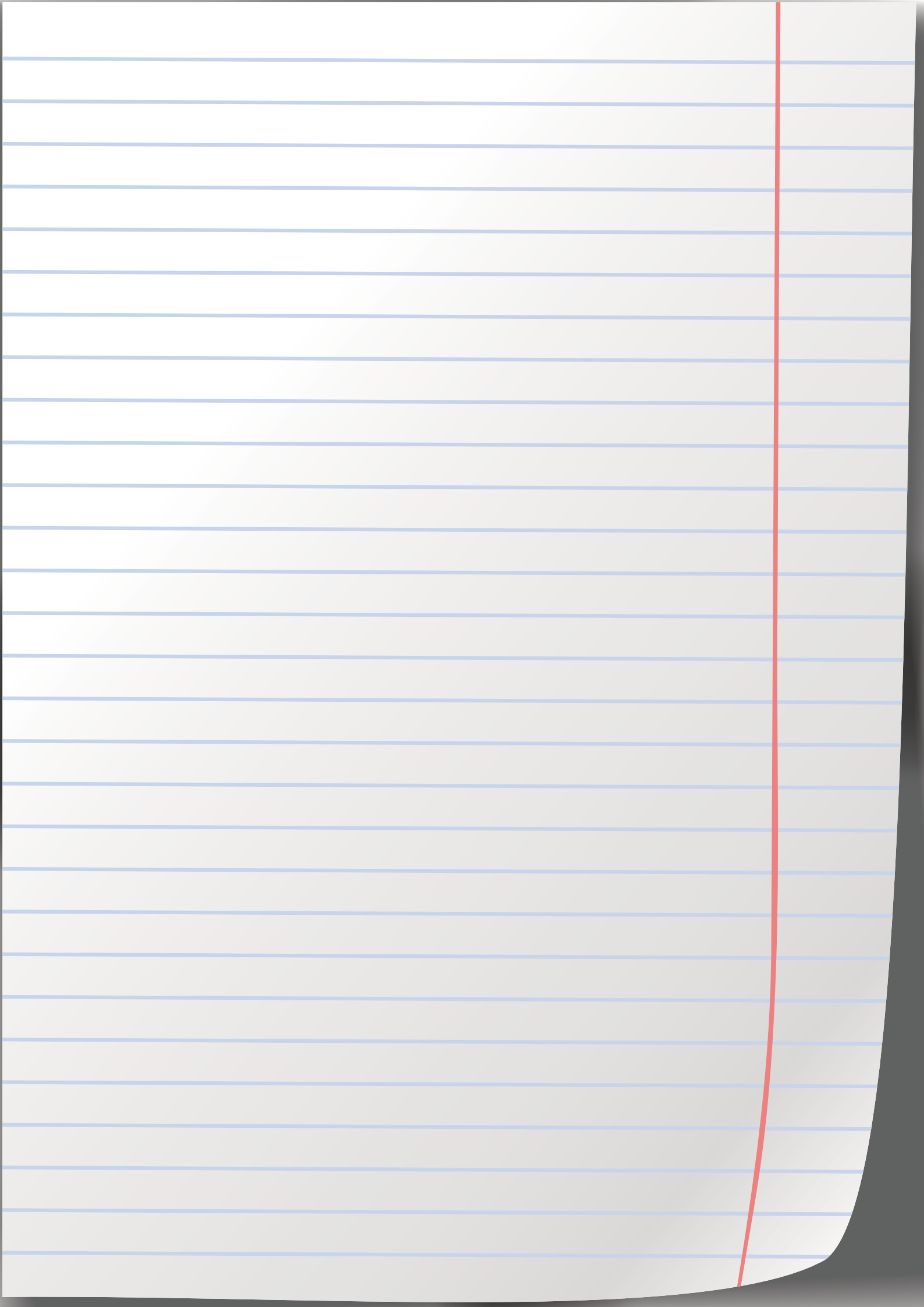
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établit ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date

des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.







LE BITUME, C'EST NOUS

**Bd de Petit Bassam
12 BP 622 Abidjan 12
Enceinte de la raffinerie SIR**

Tél. : +225 27 21 23 70 70

Fax : +225 27 21 27 05 18

www.smbci.ci

